



Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires  
Fonds de gestion des déchets radioactifs

# **Coûts de désaffectation et de gestion des déchets des centrales nucléaires suisses**

## **Résultats de l'étude de coûts 2016**


Conférence de presse du 15 décembre 2016

# STENFO

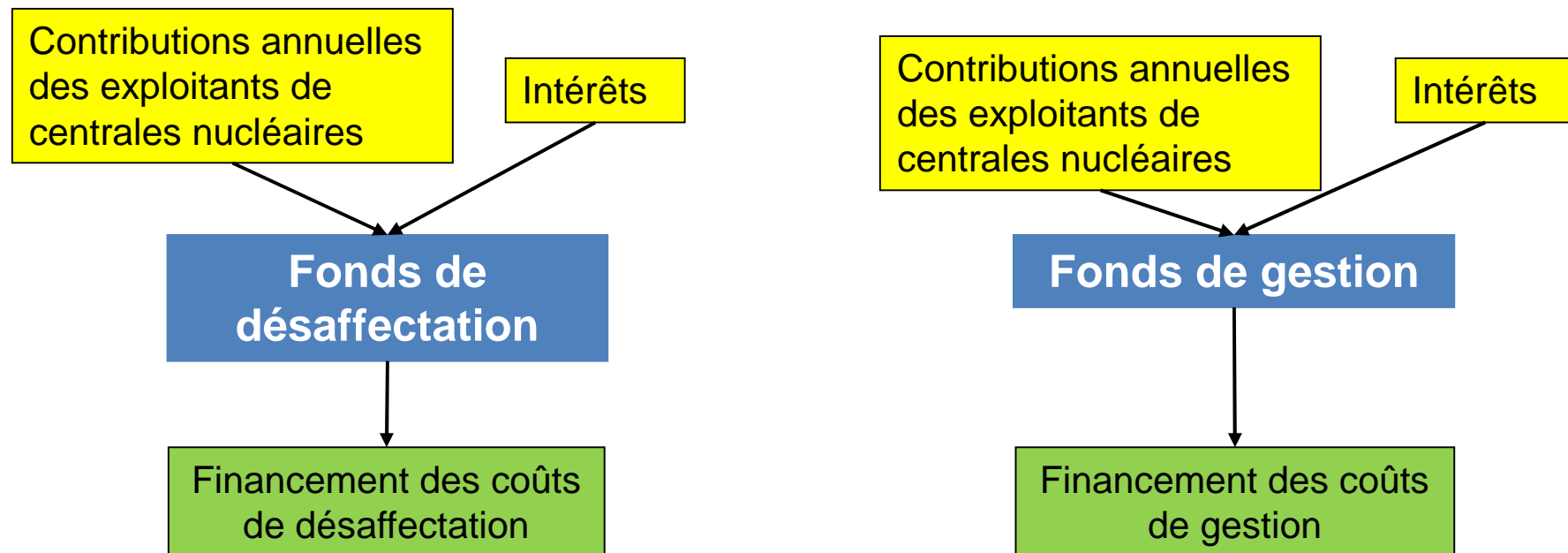
## Fonds de désaffectation/Fonds de gestion

- Fonds de désaffectation (depuis 1984): garantie des coûts de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs en résultant.
- Fonds de gestion (depuis 2000): garantie des coûts de gestion des déchets nucléaires issus de l'exploitation et des assemblages combustibles à la suite de la désaffectation d'une centrale nucléaire.

### **Principe du pollueur-payeur selon la loi sur l'énergie nucléaire**

- 
- Les coûts de désaffectation et de gestion doivent être financés par les exploitants au moyen des deux fonds.
  - D'ici à la mise hors service d'une centrale nucléaire, l'exploitant doit avoir versé les sommes nécessaires dans les fonds.

# Mode de fonctionnement du STENFO



Les coûts de désaffectation et de gestion sont recalculés tous les 5 ans par les exploitants de centrales nucléaires.

# Indicateurs EC11 (base de prix 2011)

Milliards de CHF	Désaffectation	Gestion
Etude de coûts 2011	2,974	15,970
Coûts à la charge des fonds	2,974	8,448 *
Niveau du fonds au 31.12.2015	2,000	4,223
Montant théorique au 31.12.2015	1,972	4,101
Excédent en % au 31.12.2015	1,41%	2,97%

\* La gestion des déchets doit être payée en continu par les exploitants.  
Actuellement, près de 5,5 milliards de francs ont déjà été payés.

# Directives EC16

## Fondements

- Bases légales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015
- Recommandations de l'IFSN concernant l'étude de coûts 2011 (EC11)
- Enseignements de la méthodologie de plausibilisation EC11

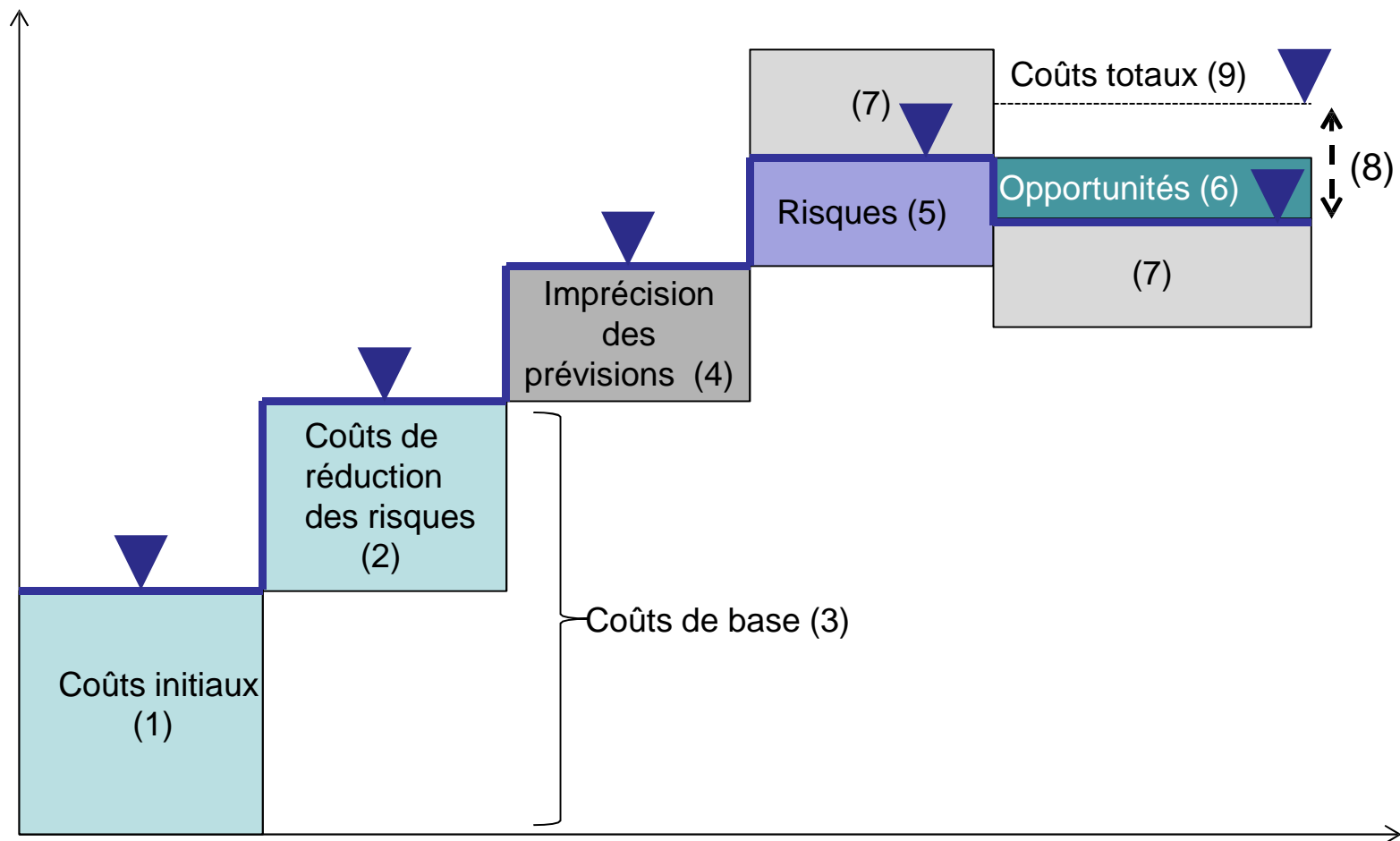
## Eléments essentiels

- Ventilation transparente des coûts – abandon de l'approche «best estimates»
- Structures de coûts uniformes
- Durées d'exploitation utilisées pour le calcul: 50/60 ans, CN Mühleberg 47 ans
- Objectif de la désaffectation: «prairie verte» et friche industrielle
- Mise en service: dépôt DFMR 2050 / dépôt DHR 2060
- Nouvelle approche pour la vérification EC16

# Directives EC16

- Transparence et traçabilité de l'EC16 nettement supérieures
- Présentation systématique des imprécisions des prévisions, des opportunités et des risques
- Introduction d'un supplément de sécurité général (optimism bias)
- Nouvelle approche de la vérification indépendante:
  - vérification technique (de la sécurité) (IFSN)
  - vérification calcul des coûts (experts indépendants)

# Ventilation des coûts EC16



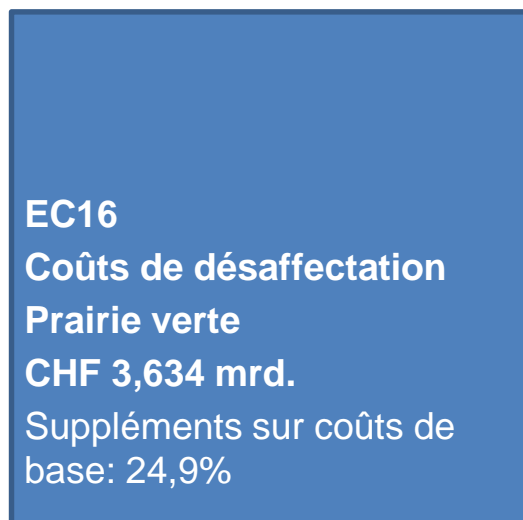
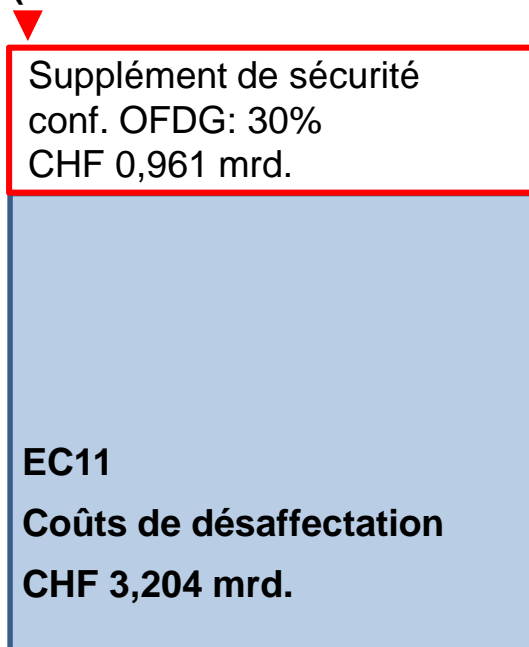
(7) Conséquences financières de risques / opportunités non pris(es) en compte

(8) Supplément de sécurité général (optimism bias)

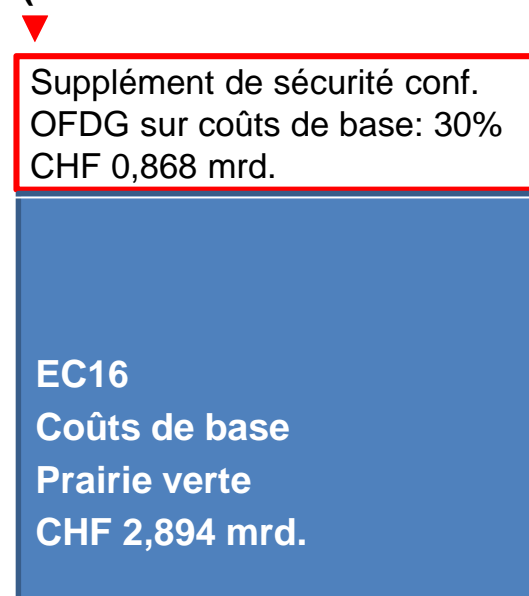
# EC16 – EC11; coûts de désaffectation

(tous les chiffres avec base de prix 2016)

**CHF 4,165 mrd.**  
**(Base de calcul contributions)**



**CHF 3,762 mrd.**  
**(Base de calcul contributions)**



Objectif de désaffectation «friche industrielle»: coûts de désaffectation CHF 3,406 mrd. (non représenté ici)



# EC16 – EC11; coûts de gestion

(tous les chiffres avec base de prix 2016)

**CHF 20,368 mrd.**  
**(Base de calcul contributions)**

▼  
 Supplément de sécurité conf.  
 OFDG 30%  
 CHF 2,742 mrd.

**EC11**  
**Coûts de gestion**  
**CHF 17,626 mrd.**

**CHF 19,327 mrd.**  
**(Base de calcul contributions)**

▼  
 Supplément de sécurité  
 conf. OFDG sur coûts de  
 base: 30% CHF 3,170 mrd.

**EC16**  
**Coûts de gestion**  
**CHF 19,176 mrd.**  
 Suppléments sur coûts de  
 base: 28,6%

**EC16**  
**Coûts de base gestion**  
**CHF 10,567 mrd.**  
 plus  
 coûts déjà courus  
**CHF 5,590 mrd.**

EC16: opportunité dépôt combiné à 50%, ce qui correspond à CHF 815 mio., non prise en compte.  
 EC16: y c. CHF 1,2 mrd. de coûts à la charge de la Confédération.

# Contributions provisoires

	Total contributions provisoires 2017 - 2021 <sup>1)</sup>	Total contributions 2012 - 2016 <sup>2)</sup>
Fonds de désaffectation	CHF 108,2 mio.	CHF 339,4 mio.
Fonds de gestion	CHF 253,2 mio.	CHF 707,7 mio.

1) Les contributions de 2017 à 2021 reposent sur les coûts de base EC16 plus le supplément de sécurité conformément à l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG) de 30%

2) Les contributions 2015 à 2016 tiennent compte du supplément de sécurité conformément à l'OFDG de 30%

# Plausibilisation de l'évolution des contributions

## Fonds de désaffectation

Base de coûts pour les contributions 2017 à 2021 inférieure à la période précédente

Les coûts avant l'arrêt définitif du fonctionnement en puissance sont désormais directement payés par les exploitants

## Fonds de gestion

Base de coûts pour les contributions 2017 à 2021 inférieure à la période précédente

Apparition de coûts du fonds de gestion 10 et 15 ans plus tard que prévu dans EC11 → revenus d'intérêts supérieurs

# Récapitulatif

- L'EC16 repose sur une nouvelle ventilation des coûts: les coûts peuvent être calculés plus précisément, présentés de façon plus transparente et vérifiés avec davantage d'efficacité;
- Les coûts de désaffectation et de gestion conformément à l'EC16 se situent 10% **au-dessus** de l'EC11 ou 6% **au-dessous de** l'EC11 incluant le supplément de sécurité OFDG;
- Les contributions provisoires pour la période 2017 à 2021 baissent.

# Perspectives

- 2017: des experts indépendants vérifient l'EC16, afin d'assurer l'existence de ressources suffisantes pour la désaffectation et la gestion;
- Fin 2017: le résultat de la vérification est disponible;
- 2018: le DETEC, à la demande du STENFO, détermine les coûts définitifs conformément à l'EC16;
- 2018: le STENFO détermine ensuite les contributions définitives pour la période 2017 à 2021.